

2026 – 2027

CONTRAT D'INSCRIPTION

NOM

PRENOM

DATE de NAISSANCE

ADRESSE

CODE POSTAL ET VILLE

TEL FIXE et/ou PORTABLE

MAIL (non professionnel)

PROFESSION du père ou de la mère

ou

Votre PROFESSION

Vous devez à l'inscription fournir un **certificat médical** précisant qu'il n'y a pas de contre-indication à la pratique de l'équitation.

Si vous souhaitez sortir en compétition ce **certificat médical** doit préciser qu'il n'y a pas de contre indication à la pratique de l'équitation en compétition et fournir également, pour les moins de 18 ans, une autorisation parentale.

Je soussigné(e).....certifie prendre connaissance et accepter le règlement intérieur. J'accepte également, après en avoir pris connaissance, les conditions de l'assurance individuelle du cavalier comprises dans la licence fédérale.

A SAULX les CHARTREUX le.....

SIGNATURE

INFORMATIONS

**LE REGLEMENT INTERIEUR DOIT ETRE RESPECTE
LE PORT DE LA BOMBE EST OBLIGATOIRE**

ATTENTION !

**AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUE
POUR AUCUNE RAISON QUE CE SOIT**

**LES COURS NE SONT PAS
RATTRAPABLES SAUF 4 MAXIMUM PAR SAISON SANS CERTIFICAT
MEDICAL DANS LA MESURE DES PLACES DISPONIBLES ET S'ILS ONT ETE
DECOMMANDES MINIMUM 24H A L'AVANCE.
SI VOUS MANQUEZ PLUS DE 15 JOURS DE COURS D'EQUITATION SUITE A
UN ACCIDENT (HORS ACTE DE PRATIQUE EQUESTRE) OU UNE MALADIE,
OU QUELLE PATHOLOGIE QUE CE SOIT VOUS NE POURREZ RATTRAPER
QUE 2 COURS MAXIMUM CERTIFICAT MEDICAL A L'APPUI SUITE A CES
EVENEMENTS POTENTIELS.
VOUS POURREZ DONC RATTRAPER UN MAXIMUM DE 6 COURS SUR LA
SAISON EN COURS REGROUPANT TOUTES CES CONDITIONS.**

**LES FORFAITS ANNUELS SONT STRICTEMENT PERSONNELS ET NE
PEUVENT EN AUCUN CAS ÊTRE CEDES OU REMBOURSES.**

**LES FORMULES DE 10H ou 20H ou 30H ou de 60H SONT VALABLES DE
SEPTEMBRE A JUILLET DE LA SAISON EN COURS
TOUTES LES ABSENCES PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES NE SONT PAS
RATTRAPABLES
LES COURS NON DECOMMANDES AU MINIMUM 24H A L'AVANCE PAR MAIL
OU SMS VOUS SERONT COMPTES ET NON RATTRAPABLES.**

*⚠ DP vous vous engagez sur la saison complète,
Pas de rattrapages des cours de DP lorsqu'il n'y
a pas de cours classiques.*

**LA DIRECTION
ECURIES SOPHIE MARCHAND**

DATE

NOM Prénom

Marquer « lu et approuvé »

SIGNATURE

2026 - 2027

REGLEMENT INTERIEUR

LES COURS SONT PAYABLES D'AVANCE,

ATTENTION VOUS VOUS ENGAGEZ, SI VOUS DECIDEZ DE NE PLUS VENIR VOUS NE SEREZ PAS REMBOURSES POUR AUCUNE RAISON QUE CE SOIT.

- AUCUN COURS NE POURRA ETRE PRIS SANS PAIEMENT PREALABLE,
- LES FORMULES DE 10h 20h 30h ou 60 HEURES NE SONT VALABLES QUE POUR LA SAISON 2026/2027
- LA SOMME DE LA PRESINSCRIPTION NE VOUS SERA PAS REMBOURSEE EN CAS DE DESISTEMENT
- LE PORT DE LA BOMBE AUX NORMES EUROPEENNES EST OBLIGATOIRE,
- IL EST INTERDIT DE FUMER DANS TOUTE L'ENCEINTE DU CLUB (cavaliers et accompagnants), AINSI QUE DE COURIR OU CRIER AUTOUR DU MANEGE,
- LE CLUB N'EST PAS RESPONSABLE DES ACCIDENTS QUI POURRAIENT SURVENIR AUX CAVALIERS EN DEHORS DES HEURES DE REPRISE,
- MERCI AUX VISITEURS DE NE PAS RENTRER DANS LES BOXES,
- NE PAS DONNER A MANGER AUX CHEVAUX ET AUX PONEYS,
- LES ECURIES SONT FERMEES LE JEUDI, hors vacances scolaires, (merci de laisser vos messages sur le répondeur),
- LES CHIENS SONT INTERDITS dans l'enceinte du club et dans la salle de club.
- LA LICENCE FEDERALE EST DEMATERIALISEE
- DROIT A L'IMAGE ET DONNEES PERSONNELLES
L'utilisateur ou son représentant légal autorise, sans réserve, l'établissement à prendre, détenir et diffuser son image (photos et vidéos) prise dans le cadre de la pratique équestre. Les images ou les vidéos sont acquises définitivement par l'établissement, quelle que soit la période d'utilisation et sans aucun paiement de la part de l'établissement.
L'établissement s'engage à utiliser ses images et vidéos dans le cadre de la promotion de ses activités et de ne pas en faire un usage commercial.

Fait à SAULX LES CHARTREUX

Le

SIGNATURE précédée de « lu et approuvé »